



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives : droits fondamentaux
de la femme et élimination de toutes les formes de violence
à l'égard des femmes et des filles conformément au Programme
d'action de Beijing et aux textes adoptés à l'issue de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Déclaration soumise par Mothers' Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 en date du 25 juillet 1996.

* * *

Introduction

Mothers' Union est une organisation anglicane bénévole qui s'attache à améliorer le sort des familles dans le monde entier. Nous comptons 1 million de membres à l'échelle mondiale, en majorité des femmes, qui participent activement à un grand nombre d'activités au sein de leur collectivité. Les programmes, en particulier Vie de la famille et Alphabétisation et développement, visent à encourager un processus dynamique d'émancipation des femmes par les femmes

* E/CN.6/2003/1.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



d'un bout à l'autre de l'existence. L'émancipation est un instrument essentiel aux fins de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en permettant à celles-ci de se constituer un capital social et de le développer.

Violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains fondamentaux et empêche les femmes d'accéder à l'égalité dans tous les aspects de leur vie. Ce phénomène se retrouve dans toutes les couches sociales de toutes les sociétés et à toutes les étapes de la vie. La violence à l'égard des femmes s'entend de « tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et leur causant ou pouvant leur causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles et psychologiques, y compris de la menace de tels actes, de la contrainte ou de la privatisation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée¹ ».

La violence dont sont victimes les femmes englobe les violences dirigées contre les enfants, la circoncision féminine, le viol comme arme de guerre, l'avortement et la prostitution forcés, la traite des personnes, le viol conjugal et la maltraitance en rapport avec la dot. Ces actes se perpètrent au sein de la famille, au travail et dans la communauté, ou peuvent être le fait de l'État. Ils témoignent de l'inégalité des relations entre les sexes, qui se traduit par la domination et la subordination persistante des femmes, les empêchant ainsi de progresser et d'avoir un rôle dans la société.

Principes directeurs

Il ne sera possible d'éliminer complètement la violence qu'en émancipant les femmes sur tous les plans : social, personnel, économique et politique. Il appartient à celles-ci de jouer un rôle actif dans la promotion du changement, à la fois pour elles-mêmes et pour mettre un terme au cycle de la violence.

Les stratégies et initiatives mises en oeuvre doivent cibler les femmes pour résoudre le problème de la sous-représentation dont elles font l'objet, sans toutefois exclure les hommes, qui sont des alliés indispensables du changement. Les gouvernements doivent viser plus loin qu'à assurer une protection sociale à la femme et s'employer à transformer les mentalités en s'attaquant aux causes sous-jacentes qui font qu'elles sont exposées dans la société en terrain propice à la violence. Les gouvernements doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent reposent sur une démarche éducative pluri-institutions adaptée à chaque culture.

Recommandations

• Coutumes et culture

On invoque, pour justifier la violence qui s'exerce sur les femmes, la religion, les traditions et la culture ou une conception historique du rôle propre à l'homme et à la femme, autrement dit, ce que l'on considère être l'apanage et la supériorité de

¹ Tel que défini au paragraphe 113 du Programme d'action de Beijing (voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II).

l'homme. Il faut cesser de brandir ces prétextes pour défendre et justifier une violence fondée sur la distinction des sexes. Et alors même qu'une tradition culturelle veut que les hommes contrôlent largement le comportement des femmes, des individus brutaux passent souvent ce qui est considéré comme la « norme ».

Les gouvernements doivent impérativement :

- Éduquer les hommes et les femmes en ce qui concerne leur rôle et leur statut respectifs et adopter et appliquer des lois qui modifient leur comportement;
- Mettre au point et développer des programmes destinés aux adultes et aux enfants de sexe masculin pour faire évoluer les mentalités et les comportements abusifs et violents;
- Collaborer avec les dirigeants traditionnels et religieux afin de sensibiliser davantage le public à la violence à l'égard des femmes et de réduire ce phénomène;
- Faire comprendre aux communautés qu'il ne faut pas confondre valeurs et pratiques culturelles, et qu'il est possible de modifier les pratiques sans porter atteinte aux valeurs;
- Soutenir les initiatives locales visant, au sein des communautés, à dissiper les mythes et à décourager les coutumes dangereuses;
- Veiller à ce que le rôle des femmes dans la société soit valorisé et réaffirmé.

• Santé

Il est bénéfique pour la société à tous égards, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants, l'instruction et l'économie, que les femmes soient en bonne santé. Mothers' Union préconise une démarche globale en matière de soins de santé, qui prévoie notamment l'utilisation de stratégies de prévention de base, ainsi que des politiques de protection sociale de base pour les rescapées d'actes de violence. Les conséquences émotionnelles, psychologiques et physiques de la violence subie par les femmes et les filles sont catastrophiques et il est indispensable de prendre en charge leurs besoins physiques et psychologiques.

Les gouvernements doivent impérativement :

- Accorder la priorité à des campagnes de sensibilisation et promouvoir activement le droit des femmes à bénéficier de soins de santé primaires adéquats;
- Garantir que les femmes aient accès à des services de base et notamment qu'elles puissent trouver un refuge contre la violence;
- Permettre aux femmes de faire des choix personnels concernant la santé en matière de sexualité et l'hygiène de la procréation;
- Protéger la santé des femmes en les libérant de la violence sous toutes ses formes, y compris la circoncision féminine, laquelle entraîne souvent des infections graves pouvant conduire à la mort;
- Veiller à ce que les femmes bénéficient des meilleurs soins palliatifs, et à ce qu'elles soient conseillées, soutenues, et informées le mieux possible au sujet des services de protection sociale

• **Éducation**

Les femmes représentent les deux tiers de la population illettrée dans le monde, ce qui compromet notablement leur pouvoir de négociation au sein de la famille et de la communauté. L'éducation renforce la confiance et l'estime de soi et doit servir à donner aux femmes des compétences leur permettant de s'imposer et de gérer la vie quotidienne, ainsi qu'à leur dispenser une formation au moyen de laquelle elles pourront progresser par elles-mêmes et faire évoluer leur situation dans les sphères privée, publique et politique.

On ne saurait édifier une société exempte de violence à l'égard des femmes sans que les gouvernements :

- Redoublent d'efforts pour réaliser l'objectif de développement annoncé dans la Déclaration du Millénaire consistant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005;
- Conçoivent, avec le concours d'ONG, des programmes spécialisés qui répondent aux besoins des femmes âgées;
- S'emploient, grâce à l'éducation, à dissiper les mythes et à faire évoluer les mentalités des garçons comme des filles en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, les relations interpersonnelles, la violence, la santé en matière de sexualité et les stéréotypes concernant le rôle des hommes et celui des femmes.

• **Pauvreté**

La pauvreté crée des conditions de vie propices aux conflits dans lesquels les hommes sont enclins à décharger leur colère sur leur partenaire. Les femmes vivant dans des conditions de pauvreté sont plus exposées à la violence, à la prostitution forcée et à la traite des personnes.

Les gouvernements doivent adopter une double démarche pour tenter de régler le problème de la pauvreté, qui a une incidence sur les femmes qui se trouvent de ce fait :

a) Dans l'incapacité de trouver l'épanouissement que doit apporter le développement de précieuses capacités humaines, à savoir l'acquisition de connaissances, l'allongement de la durée de vie et l'accès à un niveau de vie décent²;

b) Privées d'accès aux ressources, notamment en raison de l'absence de revenus, du déni d'un travail rémunéré à l'extérieur et sans possibilité d'accéder équitablement aux soins de santé, ce qui les prive de la possibilité de changer par elles-mêmes leur condition.

Il incombe aux gouvernements de :

- Réduire la pauvreté;
- Tendre à annuler la dette des pays en développement;

² PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 2000*, Droits de l'homme et développement humain.

- S'attacher à ouvrir plus largement aux femmes l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux revenus et à l'emploi, en leur donnant la possibilité de subvenir à leurs besoins sans être dépendantes des hommes.

Dans les ménages où les femmes ont plus largement accès aux ressources et aux revenus, la violence est moins répandue et le cycle de la pauvreté a moins de chances de se perpétuer.

• **Représentation**

Les femmes sont très largement sous-représentées aux postes de pouvoir et de décision. Il faut qu'elles puissent se prévaloir de droits civils, juridiques et politiques égaux à ceux des hommes afin d'être à même d'appeler l'attention sur leurs besoins, d'influer sur les programmes politiques et d'exiger des pouvoirs publics qu'ils prennent les mesures appropriées. Les gouvernements doivent veiller à ce que les femmes soient en mesure de prendre part à des initiatives communautaires, aux travaux des comités des gouvernements, ainsi qu'aux décisions prises aux niveaux local, national et international. Il ressort de divers travaux que l'absence de groupes de travail exclusivement composés de femmes est un facteur non négligeable de la fréquence de la violence³.

Les idées qui prévalent en ce qui concerne la sexualité et le statut des femmes régissent les comportements des familles et des communautés. La législation nationale et internationale établit des critères permettant de délimiter des normes de comportement. La législation visant les violences sexistes dispose que de tels actes ne sont pas tolérés dans la société et dissipe l'idée qu'il s'agit d'une question d'ordre familial et privé. Il faut donner aux femmes plein accès au système juridique et les informer sur ce sujet. Pour être couronnée de succès, une réforme juridique devra s'accompagner de campagnes visant à informer les hommes et les femmes de leurs droits juridiques et de leurs droits fondamentaux, ainsi que des limites de ces droits.

À cet égard, les gouvernements doivent :

- Créer des structures, instruments et ressources efficaces afin d'adopter et d'appliquer la législation considérée;
- Veiller à ce que les coupables soient punis;
- Dispenser des cours de formation et octroyer des ressources et des fonds au personnel du système de justice pénale;
- Établir des statistiques qui : a) donnent une idée précise de la fréquence de la violence à l'égard des femmes et des formes qu'elle peut prendre, et b) rendent compte de l'efficacité des lois en ce qui concerne la prévention et la répression des actes de violence;
- Évaluer l'efficacité des mesures prises afin de progresser.

• **VIH/sida**

La pandémie de VIH/sida s'est féminisée. Elle s'associe à tous les facteurs cités précédemment, qui l'engendrent et qui sont à leur tour engendrés par elle. Il est impératif, lorsqu'ils s'emploient à éliminer toutes les formes de violence, que les

³ Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, 2002.

gouvernements s'attaquent au problème du VIH/sida. Dans son Rapport 2002 sur l'état de la population mondiale, le FNUAP indique que la planification familiale et l'aide à la population sont les meilleurs moyens pour ce faire, lorsqu'on y associe des initiatives en matière d'éducation. Les gouvernements doivent accorder la priorité au financement des soins de santé et de l'éducation destinés aux femmes, comme instrument de prévention de la violence et de progrès social.

Conclusion

Il est nécessaire, afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, que les gouvernements examinent la question de l'inégalité des sexes sous tous ses aspects. Mothers' Union exhorte les gouvernements à respecter les obligations leur incombant en vertu des engagements qu'ils ont pris. Ceux-ci doivent, en appliquant des stratégies claires et en déterminant précisément des responsabilités et des calendriers, s'attacher en priorité à réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement et à mettre pleinement en oeuvre le Programme d'action de Beijing.
